

MAIRIE DE TOUCY
**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 26 Août 2020
A 20 heures**

 Convocation du 20 août 2020
 Affichage du 31 août 2020

Le **26 août 2020 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Catherine BARBIER, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Alan MEUNIER, Christine PICARD, Gérard PIESYK, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART, Alain THURET, Patrice VICART
 Angélique CHALIER par Sonia CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) : Robert GERMAIN

Secrétaire de séance : Alain THURET

Le Maire fait lecture des comptes-rendus du conseil municipal des 1^{er} et 10 juillet 2020. Tous les membres présents signent le registre.

- Travaux voirie 2020.
- Cimetière : acquisition 9 cases columbarium.
- Remplacement chaudière du service technique.
- Acquisition d'équipements pour l'aire de jeux.
- Installation de stores à l'école maternelle.
- Travaux toiture local mairie.
- Contrat maintenance copieur de la bibliothèque.
- Remplacement de l'ordinateur à l'accueil du service administratif.
- Syndicat départemental d'électrification de l'Yonne : installation de bornes électriques, transfert compétence mobilité.
- Subventions culture et sport.
- Vente logements DOMANYS, logement n° 7, 20 rue des Sablons et logement sis 28 rue Paul Defrance.
- Service civique : signature d'un service civique avec la mission locale.
- Ecole élémentaire : création d'un poste d'adjoint technique 20 heures par semaine.
- Camping municipal : prolongation du contrat gérance.

MAIRIE DE TOUCY

- Communauté de communes : désignation 2 titulaires et 1 suppléant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).
- Information du projet de cession d'une propriété communale : immeuble sis rue Arrault section AD n° 51.
- Acquisition d'un bien immobilier sis 15 rue Paul Defrance section AC n° 419.
- Bibliothèque : modification règlement intérieur.
- Bibliothèque : contrat de prêt de liseuses, charte internet et wifi.
- Bulletin municipal : attribution du marché.
- Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents en matière de prévoyance.
- Budget commune : transfert et affectation de crédits.
- Comité de bassin du Loing : désignation d'un élu ou d'une personnalité ayant un intérêt et une connaissance des rivières.
- DOMANYS : information annuelle.
- ENEDIS : information sur une éventuelle fermeture du site de Toucy.
- Questions diverses.

TRAVAUX VOIRIE 2020 (DE 2020 70)

Vu la commission "travaux voirie" du 18 août 2020.

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie, et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de voirie et trottoirs 2020 suivants à la société EUROVIA :

- Champs de la Route (fossés et caniveau) : bi couche
- Parking Les Bornes : bi couche
- Vieux cimetière : enrobé noir
- Les Mâles : bi couche
- Parking du Pont Capureau : bi couche
- Ruelle des Mulets
- Trottoirs : avenue Charles de Gaulle côté gauche jusqu'à route de Sauilly, Le Corbeau Blanc (les 2 côtés), avenue Aristide Briand côté droit de la rue de la Croix St Germain à l'Avenue de Kusel, rue Ecce Homo (les 2 côtés) .

TOTAL HT 103 729,03 €

TOTAL TTC 124 474,84 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020.

CIMETIERE : ACQUISITION 9 CASES COLUMBARIUM (DE 2020 71)

Vu la commission travaux du 18 août 2020.

Considérant la consultation du 17 juillet 2020 pour la fourniture et pose d'un columbarium de 9 cases.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition des Ets PICARD de Toucy, pour la fourniture et la pose de 9 cases rose Boréal pour un montant de 5 812.50 € HT.

Les crédits correspondant à la dépense seront affectés au budget en section d'investissement.

MAIRIE DE TOUCY**REPLACEMENT CHAUDIERE DU SERVICE TECHNIQUE (DE 2020 72)**

Vu la commission travaux voirie du 18 août 2020.

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier le remplacement de la chaudière du service technique à l'entreprise DAGUET de Thury 89 250, pour un montant de 3 664.00 € HT.

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR L'AIRE DE JEUX (DE 2020 73)

Vu la commission "travaux voirie" du 18 août 2020

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments,

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition de jeux en structure bois proposant 12 activités ludiques pour la base de loisirs d'un montant de 4 964.55 € HT à la société AJ3M.

Arrivée de Christine PICARD à 20 heures 23

INSTALLATION STORES A L'ECOLE MATERNELLE (DE 2020 74)

Vu la loi de finances N° 2010-1657 pour 2011 et notamment l'article 179 créant la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR).

Vu la loi de finances N° 2017-1837 pour 2018 qui a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de permettre notamment le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.

Considérant que la conception des salles de classes de l'école maternelle situées à l'étage devait permettre une protection du soleil grâce à une avancée de toiture mais, qu'avec les années de plus en plus chaudes, la chaleur pénètre dans les classes en été mais également pendant la période scolaire, conditions insupportables pour les élèves mais aussi pour les enseignants et les différents intervenants.

Considérant que pour pallier aux conditions climatiques extrêmes, des stores en toile avaient été installés en 2007 et qu'ils sont désormais inefficaces en raison de leur vétusté.

La commune de Toucy envisage l'installation de stores motorisés en toile, afin de limiter l'effet de serre et bloquer la chaleur.

Le coût prévisionnel est estimé à 17 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépense Montant HT : 17 000 €

Financeurs Montant DETR ou DSIL 40 % 6 800 €

Autofinancement : 10 200 €

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

DECIDE le principe d'installer de nouveaux stores à l'école maternelle.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour 2020.

AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

TRAVAUX TOITURE LOCAL MAIRIE (DE 2020 75)

Vu la commission travaux voirie du 18 août 2020.

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection d'une partie de la toiture de la mairie au-dessus du local de rangement à la SARL ERNOULT de Moulins sur Ouanne 89 130, pour un montant de 4 232.00 € HT.

CONTRAT MAINTENANCE COPIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE (DE 2020 76)

Vu la délibération N° DE_2019_44 du 10 avril 2019 décidant l'acquisition de mobilier et matériel informatique pour la bibliothèque, dont un photocopieur.

Considérant que le photocopieur va être installé fin août 2020.

Considérant qu'un contrat de maintenance doit être validé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le contrat de maintenance avec la société MDS avec les conditions suivantes :

- copie noir et blanc : 0,0045 € HT la copie
- copie couleur : 0,045 € HT la copie

Le contrat de maintenance inclut la main-d'oeuvre, les déplacements et pièces. Il comprend également le réapprovisionnement automatique des consommables.

REEMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE (DE 2020 77)

Considérant la nécessité de remplacer un ordinateur au service administratif.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'AZ INFORMATIQUE, à savoir :

- HP ProDesk 400 G6 SFF Intel Core i5
- un écran SAMSUNG M Monitor 59.9 cm 23.6inch S,
- pack microsoft office Home and Business 2019,
- la récupération et réinstallation des données,
- le paramétrage du poste sur le réseau,
- l'installation et le paramétrage des périphériques et des logiciels,

ACCEPTE le devis de AZ Informatique d'un montant de 1 783.61 € HT.

MAIRIE DE TOUCY

DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE L'YONNE : TRANSFERT COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (DE 2020 78)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEY et notamment l'article 4.4 l'habilitant à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques,

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire.

Considérant que le SDEY souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département,

Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY intègre dans son règlement financier les modalités de mise en oeuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY.

La dépense est inscrite en subvention d'équipement au budget des collectivités adhérentes (compte 204).

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

- **ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SDEY

- **S'ENGAGE** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en oeuvre du projet.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière entre la commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES 2020 (DE 2020 79)

Vu la commission subventions du 25 août 2020.

Gilles DEMERSSEMAN, délégué aux Associations présente le tableau des subventions pour l'année 2020.

Sur proposition de Gilles DEMERSSEMAN, délégué aux Associations,

Associations toucycoises :

MAIRIE DE TOUCY

ACIT (Fonctionnement)	2 500
AGAP	500
Employés territoriaux	1 000
FNACA (Fonctionnement)	150
Association Pierre Larousse	500
Sur la Trace du Loup	500
Toucy animations	4 000
Toucy Entraide	500
Sur le chemin de la maison	300
Vieux Toucy	1 000
TOTAL	10 950

Animations d'été :

Entente Haute Ouanne	500
Animations d'été	1 376
AATY/TTPPF	2 500
Modélisme animations été	200
TOTAL	4 576

CFA Mercurey	30
CFA Yonne bâtiment	60
Ecole des métiers	30
TOTAL	120

Ecole élémentaire coopérative	1 000
Ecole maternelle coopérative	1 500
TOTAL	2 500

Autres associations :

Jeunesse au plein air	120
A chacun son chemin	100
TOTAL	220

TOTAL 18 366

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour :18 voix, Ne prennent pas part au vote : Laurent BONNOTTE, Chantal RAVERDEAU, Jean-Michel DUBOIS et Françoise FAU) **ACCEPTE** les propositions de subventions détaillées ci-dessus. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES 2020 (DE 2020 80)

Vu la commission subventions du 25 août 2020.

Laurent BONNOTTE, délégué au sport, présente le tableau des subventions pour l'année 2020.

Sur proposition de Laurent BONNOTTE, délégué aux sports,

Associations sportives :

Judo club	1 300
UST Omnisports	24 000
Vélo club de Toucy	4 000
Canoë kayak	1 000
Rugby Toucycois	2 000

MAIRIE DE TOUCY

Moto club	200
TOTAL	32 500

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour : 21 voix, Ne prend pas part au vote : Bruno MAMERON)

ACCEPTE les propositions de subventions détaillées ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020.

VENTE LOGEMENTS DOMANYS RUE DES SABLONS ET RUE PAUL DEFRANCE (DE 2020 81)

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 20 rue des Sablons, logement n° 7 et cadastré section B 1390 d'une contenance de 2 a 64 ca et un logement social sur notre commune situé 28 rue Paul Defrance, logement n° 1 et cadastré section AC 16, AC 12 et AC 448 d'une contenance de 2 a 99 ca.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur ces ventes.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la vente de ces 2 logement par DOMANYS au prix de 76 670 € chacun.

SERVICE CIVIQUE ECOLE ELEMENTAIRE (DE 2020 82)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Service National et notamment son titre 1er bis issu de la loi 2010-241 du 10 mars 2010,

Vu la loi n° 2010-485 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique.

CONSIDERANT :

- Que la mission locale de l'Auxerrois est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire et qui sont en recherche d'un emploi.

- Que la Ville de Toucy s'est adressée à la mission locale de Toucy pour s'engager dans un processus d'accompagnement d'un volontaire en service civique, au sein de l'école élémentaire.

- Qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, ainsi que l'acquisition de compétences.

- Que le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des Toucycois. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation. Les missions sont d'au moins 24 heures hebdomadaires et donnent lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil. Le volontaire est actuellement indemnisé à hauteur de 573,65 € net par mois, dont 472,97 € pris en charge par l'État et 107,58 € par la structure d'accueil

MAIRIE DE TOUCY

en nature (tickets-restaurant, prise en charge de la carte de transport...) ou en espèces. Ces montants seront actualisés en cas de modification réglementaire. Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de la collectivité. Il participe à une formation civique et citoyenne théorique et à une formation pratique aux premiers secours, prises en charge par l'État.

- Que la Ville de Toucy souhaite s'engager dans ce dispositif, notamment au sein du service scolaire de l'école élémentaire afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et encourager le « manger-bouger ».

Afin de permettre le versement de l'indemnité complémentaire, il convient de délibérer et d'autoriser cette dépense.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

1.- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec la mission locale de Toucy pour un contrat d'engagement avec un jeune volontaire.

2.- **PRECISE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6218 (autre personnel extérieur) du budget.

ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 20 HEURES PAR SEMAINE (DE 2020 83)

Considérant la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) et le départ en retraite d'un agent à l'école élémentaire.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps incomplet à l'école élémentaire.

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, 20 heures hebdomadaire, à compter du 1er septembre 2020.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création de ce poste visé ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

CAMPING MUNICIPAL : PROLONGATION DU CONTRAT DE GERANCE (DE 2020 84)

Suite à l'expiration du contrat de gérance du camping municipal de Toucy au 31 décembre 2020 et à la crise sanitaire 2020.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, de prolonger le contrat de gérance du camping municipal à Mme Michèle SCHULTZ pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2020.

MAIRIE DE TOUCY

AUTORISE le Maire à signer le contrat de gérance dont le loyer annuel s'élèvera à 2 300 € et les petites réparations prises en charge par la gérante (mêmes conditions que le précédent contrat de gérance du camping).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE : DESIGNATION DE 2 TITULAIRES ET 1 SUPPLEANT A LA CLECT (DE 2020 85)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal lors de sa séance du 23 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant la nécessité de désigner 2 représentants titulaires et un représentant suppléant du conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre,

Vu que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la désignation de ses représentants à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant que Bruno MAMERON, Michel KOTOVTCHIKHINE et Gilles DEMERSSEMAN ont fait acte de candidature.

Considérant ainsi, conformément à l'article L 2121-21 du code général des Collectivités territoriales susvisé, que la nomination de chacun des candidats aux dits postes a été immédiatement acquise et que le Président de séance en a donné lecture, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DESIGNE les représentants du conseil municipal de la commune de Toucy suivants, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes de Puisaye Forterre :

Titulaires : MAMERON Bruno - KOTOVTCHIKHINE Michel

Suppléant : DEMERSSEMAN Gilles

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 15 RUE PAUL DEFRANCE (DE 2020 86)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'acquérir la propriété au 15 rue Paul Defrance située à Toucy appartenant à La Congrégation des Saint Noms de Jésus et Marie.

Pour rappel, cette maison cadastrée AC N° 317 jouxte un ensemble immobilier appartenant à la commune et présente un intérêt dans le cadre d'un réaménagement futur de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir le bien immobilier cadastré AC N° 317 d'une superficie de 2a27ca, sis 15 rue Paul Defrance au prix de 85 000 €.

AUTORISE le Maire à exercer le droit de préemption communal sur ce bien.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant, chez Maîtres XIBERRAS-THOMAS, Notaires à Toucy.

A REGLER les frais en découlant.

A EFFECTUER toutes démarches correspondantes à cette action.

PROJET DE CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE : IMMEUBLE SIS RUE ARRAULT SECTION AD51

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de cession d'une propriété communale

MAIRIE DE TOUCY

sisse 9 B et 11 rue Arrault composée d'un ensemble de 3 logements et d'une cour.
L'avis de France Domaines a été sollicité.

Il est décidé le principe de cession de la propriété sus visée. La vente pourra se décliner en 3 parties ou l'ensemble du lot. La forme de la vente sera étudiée en commission.

BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (DE 2020 87)

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires et à la bibliothèque, propose de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque

Après débat et vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
VALIDE le règlement intérieur de la bibliothèque, joint en annexe.

BIBLIOTHEQUE : CONTRAT DE PRET LISEUSES ET CHARTE INTERNET ET WIFI (DE 2020 88)

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires et à la bibliothèque, présente un projet de contrat pour le prêt des liseuses et un projet de charte internet et wifi, préparés par les agents de la bibliothèque.

Après débat et vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
VALIDE le contrat de prêt de liseuses, joint en annexe.

VALIDE la charte internet et wifi, jointe en annexe.

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHE (DE 2020 89)

Sur proposition de Bruno MAMERON, délégué à la communication, et après analyse des offres suite à consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de VOLUPRINT pour la période de 2020 à 2023 :

- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 20 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 1 949 € HT
- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 24 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 169 € HT
- Bulletin Spécial Associations format A5 16 pages, papier COUCHE BRILLANT 115 g/m², impression quadri recto verso.
Tirage à 2 000 exemplaires : 617 € HT

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS EN MATIERE DE PREVOYANCE (DE 2020 90)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la délibération du conseil municipal n° DE_2014-13 du 26 février 2014 décidant la mise

MAIRIE DE TOUCY

en conformité de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents en prévoyance et participant, dans le cadre de la procédure de labellisation.

Considérant que certains agents ont sollicité de revoir le taux du contrat de prévoyance actuel qui a significativement augmenté depuis quelques années et qui devrait encore augmenter en 2021.

Considérant qu'un comparatif de mutuelles a été réalisé et que certains organismes proposent des taux très intéressants, d'environ 48 % et 38 % de moins que la mutuelle actuelle suivant les garanties, dans le cadre d'un contrat collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'adhésion à une convention de participation prévoyance.
- **DE MAINTENIR** la participation financière de la ville de Toucy à concurrence de 16 € mensuels par agent à temps complet et au prorata de son temps de travail pour les agents à temps incomplet.
- **DE CONSULTER** le comité technique.

BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT ET AFFECTATION DE CREDITS (DE 2020 91)

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de crédits suivante sur le budget principal :

Fonctionnement dépenses :

023 Virement à la section d'investissement 101 700.00 €

Fonctionnement recettes :

6419 Rembt rémunération personnel 8 000.00 €

7718 Autres produits exceptionnels de gestion 16 000.00 €

7875 Reprises sur provisions pour dépréciation exc. 77 700.00 €

Investissement dépenses :

2128 Autres agencements et aménagements 4 397.00 €

21312 Bâtiments scolaires - 10 000.00 €

21316 Equipements du cimetière 7 000.00 €

21318 Autres bâtiments publics 94 103.00 €

2151 Réseaux de voirie 5 000.00 €

2188 Autres immobilisations corporelles 1 200.00 €

Investissement recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement 101 700.00 €

COMITE DE BASSIN DU LOING : DESIGNATION D'UN ELU OU D'UNE PERSONNALITE AYANT UN INTERET ET UNE CONNAISSANCE DES RIVIERES (DE 2020 92)

L'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing regroupe 269 communes du Loiret, de l'Yonne et de la Seine et Marne, dont la commune de Toucy.

L'EPAGE du bassin du Loing assure des missions de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) qui lui sont déléguées par les communautés de communes membres. Ainsi, 39 délégués représentant les 18 EPCI du territoire siègent à l'assemblée de l'établissement et assurent son fonctionnement.

Afin de conserver un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, 14 comités de bassin permettent de gérer au quotidien les projets menés sur les rivières.

MAIRIE DE TOUCY

De façon à avoir un outil d'expertise au niveau local, l'EPAGE du bassin du Loing souhaite que le maire désigne un élu ou une personnalité ayant un intérêt et une connaissance des rivières afin de siéger au comité de bassin.

Après l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Patrice VICART adjoint, ayant un intérêt et une connaissance des rivières pour siéger au comité de bassin.

DOMANYS : INFORMATION ANNUELLE

Le Maire fait un résumé du rapport annuel de DOMANYS pour l'année 2019.

Copie de ce rapport sera transmis à tous les conseillers.

MOTION CONTRE UNE EVENTUELLE FERMETURE DU SITE TOUCYCOIS D'ENEDIS (DE 2020 93)

Le Conseil Municipal de Toucy a été alerté du projet de fermeture du site ENEDIS de Toucy. Ce site a l'avantage d'être au plus proche de la Puisaye/Forterre, zone de bocages et de bois toujours impactés par les tempêtes de plus en plus nombreuses, conséquentes au dérèglement du climat, entraînant des chutes d'arbres et de branches sur les infrastructures d'ENEDIS et créant de nombreuses coupures d'énergie pour les abonnés.

Le Conseil Municipal de Toucy juge inopportun le transfert de ce site vers un site centralisateur, alors que le personnel devra ensuite intervenir sur ce vaste territoire de Puisaye qui s'étend de Pourrain à Rogny les 7 écluses, plus de 60 km.

Le site de Toucy a prouvé la pertinence de son implantation après la tempête de 1999.

Alors qu'ENEDIS expose dans sa plaquette "Transformation du domaine Opérations - Vers une nouvelle organisation des AI" "pour le cadrage vers une DR en bleu" :

1° le dépannage est une activité régalienne à ENEDIS

3° être présent en proximité sur le territoire.

Qu'en est-il du bilan carbone dans notre époque où l'on cherche à diminuer les coûts de déplacement et le temps passé pour les agents sur les routes plutôt qu'à intervenir sur les installations d'ENEDIS ?

Le Conseil Municipal de Toucy, à l'unanimité,

S'OPPOSE fermement à la fermeture du site ENEDIS de Toucy et qu'une réflexion soit engagée pour maintenir un site à proximité du Pays de Puisaye Forterre.

Prochaines réunions et manifestations :

- ❖ Lundi 31 août 2020 18h00 Commission finances
- ❖ Mercredi 16 septembre 2020 10h00 Inauguration rézo pouce à Ouanne
- ❖ Mardi 22 septembre 2020 18h00 AG Toucy Entraide
- ❖ Dimanche 27 septembre 2020 Sénatoriales
- ❖ Mercredi 30 septembre 2020 20h00 Conseil Municipal

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

TRAVAUX VOIRIE 2020 (**DE_2020_70**)

CIMETIERE : ACQUISITION 9 CASES COLUMBARIUM (**DE_2020_71**)

REPLACEMENT CHAUDIERE DU SERVICE TECHNIQUE (**DE_2020_72**)

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR L'AIRE DE JEUX (**DE_2020_73**)

INSTALLATION STORES A L'ECOLE MATERNELLE (**DE_2020_74**)

MAIRIE DE TOUCY

TRAVAUX TOITURE LOCAL MAIRIE (*DE_2020_75*)
CONTRAT MAINTENANCE COPIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE (*DE_2020_76*)
REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE (*DE_2020_77*)
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE L'YONNE : TRANSFERT
COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES
(*DE_2020_78*)
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES 2020 (*DE_2020_79*)
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES 2020 (*DE_2020_80*)
VENTE LOGEMENTS DOMANYS RUE DES SABLONS ET RUE PAUL DEFRANCE
(*DE_2020_81*)
SERVICE CIVIQUE ECOLE ELEMENTAIRE (*DE_2020_82*)
ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 20 HEURES
PAR SEMAINE (*DE_2020_83*)
CAMPING MUNICIPAL : PROLONGATION DU CONTRAT DE GERANCE (*DE_2020_84*)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISYE FORTERRE : DESIGNATION DE 2
TITULAIRES ET 1 SUPPLEANT A LA CLECT (*DE_2020_85*)
ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 15 RUE PAUL DEFRANCE (*DE_2020_86*)
BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (*DE_2020_87*)
BIBLIOTHEQUE : CONTRAT DE PRET LISEUSES ET CHARTE INTERNET ET WIFI
(*DE_2020_88*)
BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHE (*DE_2020_89*)
CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS EN MATIERE DE PREVOYANCE (*DE_2020_90*)
BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT ET AFFECTATION DE CREDITS (*DE_2020_91*)
COMITE DE BASSIN DU LOING : DESIGNATION D'UN ELU OU D'UNE PERSONNALITE
AYANT UN INTERET ET UNE CONNAISSANCE DES RIVIERES (*DE_2020_92*)
MOTION CONTRE UNE EVENTUELLE FERMETURE DU SITE TOUCYCOIS D'ENEDIS
(*DE_2020_93*)